





# REGLEMENT INTERIEUR ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## 1. GENERALITES:

Tous les usagers de la salle Basalte Evolution s'engagent à respecter le présent règlement intérieur de la salle d'escalade.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou, d'une manière générale, mettant en danger autrui, sera priée de quitter la salle, si elle ne modifie pas son attitude.

## 2. ENREGISTREMENT:

Il est obligatoire de se faire enregistrer à l'accueil avant d'accéder à la zone d'escalade (espace où la surface est recouverte de matelas, ainsi que les zones de coursives) ou aux vestiaires.

## 3. ESCALADE:

L'escalade est interdite en dehors de la zone d'escalade. L'escalade se pratique sur les zones aménagées à cet effet.

Il est interdit de courir dans la salle, et de circuler ou de stationner sous une zone où peut évoluer un grimpeur.

Attention à ne pas s'engager dans un itinéraire d'escalade si une personne occupe déjà le mur où se situe sur le dit itinéraire.

Nous vous déconseillons, pour des raisons de sécurité, de grimper avec des bijoux.

Une attention particulière doit être accordée lors des derniers mouvements, en hauts des blocs et plus particulièrement à la réception lors d'une chute (dans la mesure du possible chercher à se réceptionner sur ses pieds avant tout et amortir sa chute).

Il est fortement déconseillé de sauter depuis le haut des blocs, désescaladez au maximum en utilisant les prises grises ou toutes autres prises à portée de main.

## 4. MAGNÉSIE:

Pour le confort de tous, les sacs à magnésie doivent être laissés au niveau des portants mis à disposition. Il est interdit de grimper avec un sac à magnésie ainsi que de les laisser sur les tapis de réception.

Merci de ne pas frapper dans ses mains si celles-ci sont recouvertes de magnésie ni de faire volontairement de marques de magnésie sur le mur d'escalade ou sur tout autre endroit dans la salle.

## 5. PIEDS ET CHAUSSURES:

L'escalade pieds nus est interdite.

A Basalte Evolution seuls les chaussons d'escalade (les vôtres ou ceux mis en location par la salle), sont autorisés sur les blocs.

Il est interdit de circuler en chaussures sur les matelas de réception.

## 6. COMPORTEMENT:

L'accès aux structures d'escalade est interdit après avoir consommé de l'alcool ou toute autre substances inappropriée à la pratique sportive.

Il est interdit de courir et de crier dans la salle. Prière de ne pas s'alimenter dans la zone d'escalade à l'exception de la consommation de boissons contenues dans des bouteilles en plastique.

Ne pas entreprendre une action susceptible de détériorer la salle. D'une manière générale, merci de respecter les autres utilisateurs de la salle.

## 7. MINEURS:

Les enfants de moins de 6 ans sont tolérés (après règlement de leur séance) dans la salle mais nous nous réservons le droit de ne pas leur autoriser l'accès en cas de forte affluence. Les enfants de moins de 12 ans peuvent grimper sous la surveillance et la responsabilité d'un parent ou d'un adulte désigné par ceux-ci. Les mineurs de 12 ans et plus peuvent grimper seuls uniquement si une autorisation parentale a été dûment complétée et signée (formulaire à disposition à l'accueil) et si le responsable présent de la salle les y autorise. Ils sont alors soumis au présent règlement.

## 8. VOL ET PERTE:

La salle se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'effet personnel, y compris dans les casiers. Veuillez donc surveiller vos effets personnels.

## 9. RESPONSABILITE:

Les usagers de la salle doivent être titulaires d'une assurance individuelle en Responsabilité Civile couvrant les accidents ou dégradations pouvant survenir de leur fait.

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance couvrant les risques d'accidents inhérents à la pratique d'activités sportives.

La pratique de l'escalade en salle comporte certains risques.

De ce fait, nous vous rappelons que Basalte Evolution met sa structure à votre disposition, mais que vous grimpez sous votre responsabilité.

## 10. PARKING:

Il faut impérativement garer votre véhicule sur les places de parking prévues à cet effet de manière à ne pas gêner la circulation et les sorties des autres bâtiments.

En application du décret du 29/05/92 sur la loi EVIN du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les locaux.

BASALTE EVOLUTION 3 Rue Pierre Kichenapanaidou, 97410 Saint-Pierre

TEL : 06 92 00 50 47 – Mail : [basaltevolution@gmail.com](mailto:basaltevolution@gmail.com) - SIRET : 75377280500044